

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 avril 2019

Présents : Nicolas FEDOU - Marc ASTRIC – Gilles VIEULLES - Magali FLAGEL - Claudie TOMASEK - Georges AT–
– Rose-Marie MELENDO – Joël OULIE – Thomas PORTIER – Anne-Marie ROBERT

Absents excusés (avec procuration): Régis ARTIS (procuration à Nicolas FEDOU) Laëtitia AUGUSTIN
(procuration à Gilles VIEULLES), Jacqueline CALASTRENG (procuration à Marc ASTRIC), Valérie
GRATIAS (procuration à Claudie TOMASEK),

Absents excusés (sans procuration) :

Absents non excusés : Vincent MAHOUT

Secrétaire de séance : Claudie TOMASEK

*** **

La séance a été ouverte à 18h30, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

1/ DELIBERATION N°1 Finances : Vote du compte de Gestion 2018

Considérant l'identité de valeur des écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Votants : 14 (dont 4 procurations) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

2/ DELIBERATION N°2 Finances : Vote du compte administratif 2018

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2018, joint en annexe, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT REALISE	FONCTIONNEMENT REALISE
DEPENSES 2018	384 684,34	997 624,00
RECETTES 2018	465 136,10	1 238 149,39
RESULTAT EXERCICE 2018	80 451,76	240 525,39
REPORT RESULTAT 2017	- 121 912,20	224 151,92
RESULTAT CUMULE 2017+2018	- 41 460,44	464 677,31
RESULTAT DE CLOTURE 2018	+ 423 216,87	

Conformément au CGCT, Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote.

Votants : 13 (dont 4 procurations) ; Pour : 13 ; abstention : 0 ; contre : 0.

3/ DELIBERATION N°3 Finances : Affectation de résultats

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Résultat de fonctionnement	
A : Résultat de l'exercice	240 525,39 €
B : Résultat antérieur reporté	224 151,92 €
C (A + B) Résultat à affecter :	464 677,31 €

D : Solde d'exécution d'investissement	-	41 460,44 €
E Solde des restes à réaliser en investissement		- €
Besoin de Financement	-	41 460,44 €

AFFECTATION	464 677,31 €
Affectation en réserve R1068 en investissement	41 460,44 €
Report en fonctionnement R 002	423 216,87 €

Déficit reporté D 002	- €
-----------------------	-----

Votants : 14 (dont 4 procurations) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

4/ DELIBERATION N°4 Finances : Vote des taux d'imposition 2019

Vu le vote du compte administratif 2018

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de **ne pas augmenter le taux des taxes locales** et fixe le taux des taxes directes locales pour l'année 2019 comme suit :

TH 16.80 %
TFB 19.55 %
TFNB 119.54 %

Votants : 14 (dont 4 procurations) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

5/ DELIBERATION N°5 Finances : Vote du Budget Primitif 2019

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU BUDGET PRIMITIF 2019	1 546 600,00	1 123 383,13
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2018 REPORTE		423 216,87
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 546 600,00	1 546 600,00

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU BUDGET PRIMITIF 2019	506 199,56	547 660,00
RESTES A REALISER DE 2018	-	
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	41 460,44	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	547 660,00	547 660,00

TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2019	2 094 260,00	2 094 260,00
--	---------------------	---------------------

Votants : 14 (dont 4 procurations) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

6/ DELIBERATION N°6 Avenant au marché de l'ancienne poste

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 2018-01-11 du 1^{er} février 2018 et 2018-02-01 du 07 mars 2018 relatives à l'attribution des marchés de travaux pour la rénovation de l'ancienne poste en trois logements locatifs.

Il précise aux membres du conseil municipal la nécessité d'approuver les avenants pour prendre en compte des modifications de prestations de base dues à des adaptations visant à améliorer la qualité des travaux et devant être réalisées en cours de chantier.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques des avenants n° 5 du Lot 3 et n° 1 relatifs au Lot 11 :

N° lot	Entreprises retenues	Montant H.T. Marché initial	Avenant N° 1	Avenant N° 2	Avenant N° 3	Avenant N° 4	Avenant N° 5	Nouveau montant HT du marché	Variation
3	R.B.L. MENUISERIE	32 430,00	2 455,00	- 720,00	- 1 380,00	1 595,00	250,00	34 630,00	6,78%
11	CAPELA	13 597,34	638,86					14 236,20	4,70%
	Total du marché	258 638,88						275 275,64	6,43%

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver les avenants 5 du lot 3 et 1 du Lot 11 du marché de travaux comme détaillé ci-dessus

Votants : 14 (dont 4 procurations) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

7/ DELIBERATION N°7 Mise en location des appartements de l'ancienne poste

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux de rénovation de l'ancienne poste en trois logements prendront fin durant le mois d'avril. Il propose d'ouvrir à la location à partir du 1^{er} mai 2019 ces trois logements.

Les logements sont répertoriés comme suit :

- Un Appartement Type 4 d'une surface de 89.61 mètres carrés
- Un Appartement Type 3 d'une surface de 48.36 mètres carrés
- Un Appartement Type 3 d'une surface de 47.39 mètres carrés

Les conditions de location ainsi que les obligations du locataire et du propriétaire seront définies, conformément à la loi n°89-462, dans le bail locatif conclu entre la Mairie et le locataire.

Monsieur le Maire ajoute que les locataires seront soumis au respect d'un Règlement Intérieur pour les parties communes.

Où l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide la mise en location des appartements de l'ancienne poste selon les conditions visées ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer les baux locatifs dans le respect des conditions susvisées.

Votants : 14 (dont 4 procurations) ; Pour : 13 ; abstention : 1 ; contre : 0.

8/DELIBERATION N°8 SDEHG : Engagement de la participation financière de la commune pour la rénovation et le passage en Leds des lanternes situées Place de la Mairie

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation du Parking de la Mairie débuteront à partir du 27 mai 2019. En vue de ces travaux, la Mairie a demandé au SDEHG un diagnostic technique et financier concernant le remplacement de 16 lanternes Place de la Mairie.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 75 %, soit 753 €/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	3 248 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	13 200 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	4 177 €
Total	20 625 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la délibération
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Votants : 14 (dont 4 procurations) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

9/DELIBERATION N°9 : Demande de subventions auprès du Conseil Départemental

Les jeux d'extérieurs permettent d'accompagner les enfants dans leur développement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'acquisition de jeux extérieurs pour le parc municipal pour un montant de : 4 000 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la demande de subvention qui pourrait être effectuée auprès du Conseil Départemental.

Oùï l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à demander la subvention la plus élevée possible au Conseil Départemental.
- Le charge de constituer le dossier afférent.

Votants : 14 (dont 4 procurations) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

10/DELIBERATION N°10 : Subventions aux associations 2019

Le conseil municipal :

- Décide de verser pour l'année 2019 les sommes suivantes aux associations citées ci-dessous :

COMITE D ANIMATION	6 300.00
ECOLE DE FOOT	600.00
FOOT LOISIRS	300.00
ESV RANDONNEURS	250.00
ESV CYCLO	450.00
CHASSE	350.00
LES CHEVEUX D'ARGENT	400.00

Votants : 14 (dont 4 procurations) ; Pour : 14 ; abstention : 0 ; contre : 0.

RAPPEL :

Commémoration du 8 mai à 11h30 suivi d'un vin d'honneur à la Halle

Fin de la séance à 20h00.